



Revocation groupe 4 pas de cp ni de chômage réglé par la marie je

Par **suedois**, le **06/12/2014** à **08:41**

mon employeur la mari de la garde m'a revoqué groupe 4 t a celui ci m'a dis que j'aurais mon chômage jusqu'a ma retraite 2 ans et demi j'ai ete revoqué le 12 septembre 2014 a mon solde de tous compte il manqué les cp de 2013 et 9 mois de 2014 la marie refuse de mes regler de meme depuis le 12 septembre je ne peu obtenir mes droit de chômage on t'il le droit merci de m'expliquer mes droits je tiens a préciser que le maire de cette ville fait sur ma personne un délit de sale gueule. J'ai envoyé ma lettre demandant mes cp en lettre recommandée et le 06/12/2014 j'ai reçu une lettre de la mairie refusant de regler mon chômage ma situation financière est catastrophique aidez moi merci d'avance

Par **moisse**, le **08/12/2014** à **11:15**

Bonjour,
Vous devez vous inscrire à Pole-emploi en produisant le refus de la commune d'assurer la prestation de l'allocation de retour à l'emploi.
Pour ce qui est des congés non payés et du délit de sale gueule, direction le tribunal administratif.
Normalement la révocation portait les voies de recours et les délais pour faire valoir ces droits.